

académie
Versailles 

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Essonne

Evry, le 29 novembre 2017

REÇU LE
11 DEC. 2017
MAIRIE DE
SERMAISE

Cellule d'aide et de
conseil aux
établissements scolaires

Monsieur le Maire,

ce.ia91.celjurid@ac-versailles.fr

Référence CAE/2017

Affaire suivie par
Jean-Thierry BOHER
01.69.47.84 53

Site internet
<http://www.ac-versailles.fr/dsden91>

Boulevard de France
91012 Evry cedex

Par courrier du 06 novembre dernier, vous m'avez transmis pour avis conformément aux articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme, le projet du plan local d'urbanisme, arrêté par délibération du conseil municipal le 25 octobre 2017.

Il ressort du dossier, que l'adoption d'un plan local d'urbanisme applicable sur l'ensemble du territoire communal, permet de définir des orientations d'aménagement conformes au projet communal et de se doter d'un document actualisé en phase avec les récentes évolutions législatives et réglementaires.

Compte tenu des éléments transmis et de mon domaine de compétences, ce projet n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur académique,



Lionel TARLET

Monsieur Javouret
Maire de Sermaise
280, avenue Paul Blot
91530 Sermaise